

Comité

Nombre de mandataire(s) : 2

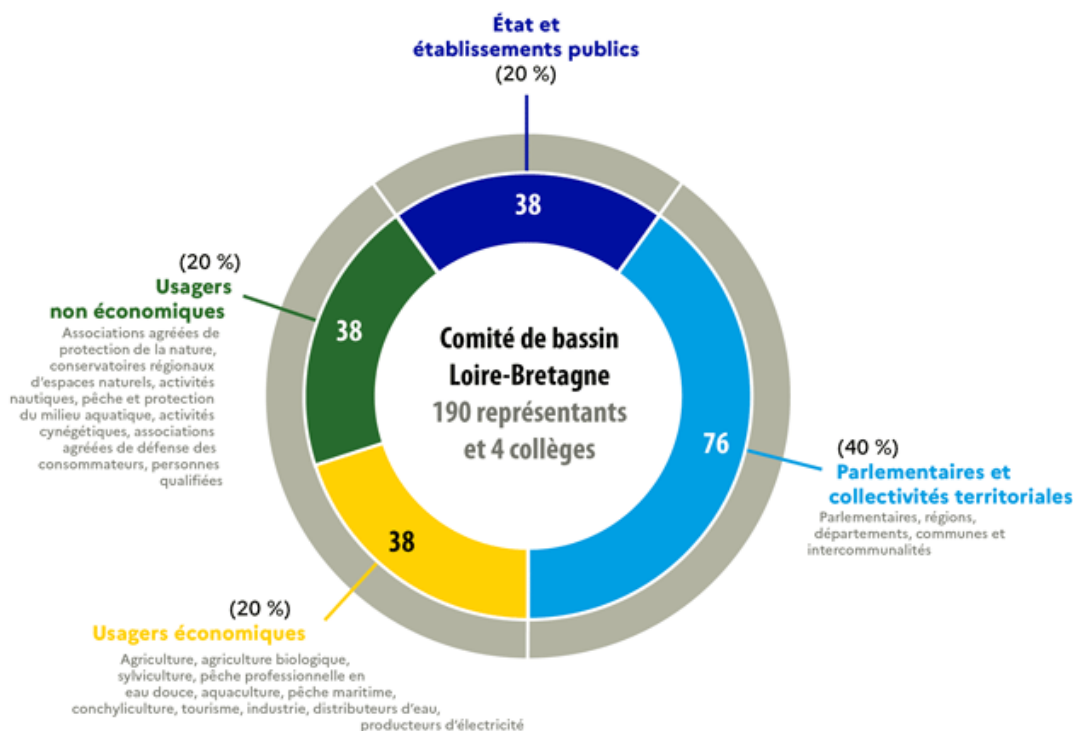
Dont titulaire(s) : 2

- Christophe MILLIERAS (MEDEF / CPME)
- Jean-Michel FAUCONNIER (démission)

Durée du mandat : 6 ans (renouvelable 2 fois)

Dernier renouvellement : Décembre 2020

Prochain renouvellement : Décembre 2026



© Agence de l'eau Loire-Bretagne

MISSIONS PRINCIPALES

Créé par la loi sur l'eau de 1964, le comité du bassin anime la concertation entre les usagers de l'eau, les élus et l'État pour débattre et définir les grands axes de la politique de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne.

Il peut être consulté pour toute question relative à la politique de l'eau dans son territoire. Son rôle est de :

- définir les objectifs et les orientations pour améliorer la qualité des eaux en Loire-Bretagne,
- d'organiser la participation des acteurs et la consultation du public sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le Sdage,
- d'élaborer et d'adopter le Sdage,
- donner un avis conforme sur les actions à mener décrites dans le programme de mesures associé au Sdage
- donner un avis conforme sur les redevances et sur le programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau
- donner un avis sur les projets de schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les Sage

Le comité de bassin se renouvelle tous les 6 ans. Le dernier renouvellement a eu lieu en 2014. Lors de la séance d'installation du nouveau comité, le 4 février 2021, Thierry Burlot est réélu à la présidence du comité de bassin Loire-Bretagne.